

Compte rendu de séance

Séance du 3 Juillet 2017

L'an 2017 et le 3 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, BUNCZUK Elodie, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, GUIGNARD Annick, PAQUET Sandra, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, GIRARD Jean-Pierre, GUIGNARD Christian, MARSAIS Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : M. D'ANDIGNÉ Constantin à M. MARSAIS Jean-Pierre

Excusé(s) : MM : DROULIN Sylvain, DUBOIS Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches le : 10/07/2017
et publication ou notification du : 10/07/2017

Date de la convocation : 27/06/2017

Date d'affichage : 10/07/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France et au service campagnol.fr - réf : 2017/031

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par l'Association des Maires Ruraux de France : campagnol.fr, permettant aux communes rurales l'élaboration simple de leur propre site Internet. La cotisation à l'AMRF est requise ainsi qu'un versement supplémentaire de 180 € /an pour une offre complète : nom de domaine + mise en place du site + hébergement + assistance téléphonique incluse (12 mois).

La nécessité pour la commune de se doter de son propre site Internet est de plus en plus indispensable afin de faire le lien avec la population pour l'information, la mise en ligne de services ainsi que la possibilité de consultation et de participation citoyenne. Les mesures de sécurité et les dispositions pour la gestion des crises (incendie, inondations, canicule, grand froid etc...) devenant facilement accessibles à tous.

La construction du site demande un travail approfondi de réflexion et de collecte d'informations afin de le rendre vivant et le représentatif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux de France et au service campagnol.fr
- Autorise Madame le Maire à mettre en place et à signer tous documents inhérents.
- Désigne un groupe de travail pour l'élaboration du site Internet de la commune.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Inspection vidéo et curage du réseau d'eau pluviale sur la RD 760 en vue de l'aménagement de la voirie. - réf : 2017/032

Dans le cadre de l'aménagement de la voirie sur la RD N°760 au centre bourg rue de Nouans, l'agence URBA 37 titulaire du contrat de Maîtrise d'Œuvre a préconiser un passage vidéo et un curage du réseau d'eau pluviale afin d'anticiper les travaux nécessaires à la rénovation du réseau.

Quatre entreprises ont été consultées et ont établi un devis soumis à analyse par le maître d'œuvre. C'est l'offre de l'entreprise PROTEC à Nouâtre qui est désignée quant aux prestations et au prix proposés, 1760,00 € HT (2112,00 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Dit que le devis de l'entreprise PROTEC à Nouâtre est retenu pour effectuer les travaux de passage vidéo et de curage du

réseau d'eau potable rue de Nouans RD N°760 sur la portion des travaux d'aménagement de la voirie.
- Charge Madame le Maire de signer le devis pour un montant total de 1760 € HT (2.112,00 € TTC).

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Remplacement du moteur de mise en volée de la cloche n°2 de l'église. - réf : 2017/033

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise GOUGEON de Villedômer (37), en charge de l'entretien des cloches et de l'horloge de l'église avait réalisé un devis en avril 2016 pour le remplacement du moteur de mise en volée de la cloche 2. Le Conseil Municipal s'était prononcé pour un report de ces travaux d'une année. La somme de 2586,00 € TTC a été inscrite au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de faire effectuer les travaux de remplacement du moteur de mise en volée de la cloche 2 de l'église.
- Charge Madame le Maire de signer le devis et de faire exécuter les travaux.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Illuminations de Noël :

La commission s'est réunie le 30 juin afin de définir les nouvelles illuminations pour la commune à mettre en place cette année. Compte tenu de l'effacement des réseaux rue de Nouans, il a été décidé de ne plus installer de décoration sur l'éclairage public mais d'aménager plusieurs endroits sur lesquels des thèmes seront développés d'une façon plus fournie.

Gens du voyage :

Le 15 juin plusieurs caravanes de gens du voyage se sont installées pour quelques jours sur le stade de foot. La gendarmerie est intervenue pour obtenir leur départ. La solution d'un aménagement de cet espace est envisagée par le conseil municipal afin d'empêcher les campements.

Appel à projets :

Les Comédies d'Automne et le Printemps du Patrimoine étaient organisés par l'ancienne communauté de communes de Montrésor, la nouvelle grande communauté de communes de Loches Sud Touraine n'a pas pour vocation de continuer. Aussi, il est demandé à chaque commune de proposer des idées et des projets afin d'animer ces manifestations et de les faire perdurer.

Visite du conservateur départemental des objets d'art et des antiquités :

Un recensement des mobiliers de l'église a eu lieu le 23 juin en présence de Madame Isabelle GIRARD, de Madame le Maire et du Père DEBAKER, il a été répertorié et photographié.

Retour à la semaine de quatre jours :

En concertation avec les Maires, les enseignants et les parents d'élèves du Regroupement Pédagogique de l'Indrois, le retour à la semaine de quatre jours avec l'arrêt des T.A.P. sera effectif dès la rentrée de septembre 2017.

Kermesse des écoles du 24 juin 2017 :

La journée a été un succès. Il est cependant demandé que des bénévoles ou des employés communaux soit mis à disposition le lundi matin pour le démontage des stands et du podium. En effet cette année c'est l'employé communal de la commune seul, qui a dû effectuer ce travail.

Schéma Départemental de Défense Incendie :

Une nouvelle réunion a eu lieu à la préfecture de Tours le 30/06/2017 afin d'établir une nouvelle démarche permettant de concilier la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et le développement de l'urbanisme dans nos communes. Un recensement communal pour l'homologation par le SDIS des points d'eau naturels est demandé.

Villages fleuris :

Comme chaque année la commune s'est inscrite au concours des villages fleuris. La S.H.O.T. (Société d'Horticulture de Touraine) passera le mardi 18 juillet pour évaluer le fleurissement de cette année.

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 06/07/2017
Le Maire
Maryse GARNIER